



LES 3 CLES D'UN DECONFINEMENT REUSSI POUR VOS SALARIES ET VOTRE ENTREPRISE

**Des actions simples et concrètes pour protéger la santé de vos collaborateurs,
tout en préservant l'activité de votre entreprise**

RH PROGRESS
Notre expertise, votre développement



Fabien MILLION-BRODAZ **DRH à temps partagé - fondateur du cabinet RH PROGRESS**

✓ Mon expérience en gestion des ressources humaines :

20 ans d'expérience au sein de PME d'au moins 500 salariés ;

Responsable de l'ensemble du périmètre RH (recrutement, formation, contrat de travail, CSE, communication interne, négociation collective, etc.)

✓ Mon expérience en négociation collective au niveau national :

7 ans de négociation au sein de 2 CCN pour le compte de 2 syndicats d'employeurs (dont la rédaction et le dépôt des accords de branche).

✓ Mon expérience en conseil auprès des dirigeants d'entreprise :

7 ans d'expérience à conseiller les dirigeants d'entreprises membres d'un syndicat d'employeurs sur toutes leurs problématiques RH (rédaction/rupture de contrat, réponse à l'Inspection du travail, élections professionnelles, etc.).



Les 3 clés d'un déconfinement réussi :

- ✓ **PRESERVER LA SANTE DE VOS EQUIPES,**
- ✓ **PRESERVER L'ENGAGEMENT DE VOS COLLABORATEURS,**
- ✓ **ADAPTER VOTRE ORGANISATION DE MANIERE DURABLE.**



RAPPEL DU CADRE LEGAL

**L'employeur est responsable
de la sécurité et la santé physique et mentale de ses salariés.**

Vous devez impérativement :

- évaluer les risques,
- mettre en place les actions permettant d'annihiler ou de les réduire.

=> Mettre à jour votre Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels suite à cette crise sanitaire.



1- PRESERVER LA SANTE DE VOS EQUIPES

Quelques conseils généraux afin de gagner en efficacité...

- ✓ Anticipez les résistances ;
- ✓ Faites simple si vous voulez être suivi ;
- ✓ Créez un climat de confiance ;
- ✓ Prévenez que le plan de déconfinement évoluera avec le temps.



1- PRESERVER LA SANTE DE VOS EQUIPES

Vos actions...

- ✓ Appliquer les gestes barrières ;
- ✓ Respecter la distanciation sociale dans l'entreprise ;



COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

-  **Se laver très régulièrement les mains**
-  **Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir**
-  **Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter**
-  **Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

 [GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)  **0 800 130 000**
(appel gratuit)



1- PRESERVER LA SANTE DE VOS EQUIPES

- ✓ Contrôler les flux de personnes dans vos locaux (entrées, sorties, salle d'attente) ;
- ✓ Conserver le télétravail, mais par roulement (volontariat ?) ;
- ✓ Installer des poubelles fermées avec ouverture au pied pour les masques usagés ;
- ✓ Fournir des masques, du gel hydroalcoolique en plus du savon pour les mains ;
- ✓ Contrôler régulièrement la présence de ces moyens de lutte ;

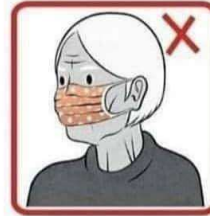
1- PRESERVER LA SANTE DE VOS EQUIPES

Comment utiliser son masque (masque alternatif)

A NE PAS FAIRE :



Le porter en dessous de votre nez



Laisser votre menton exposé



Le porter sans le serrer (trous sur les côtés).



Ne couvrir que le bout de votre nez.



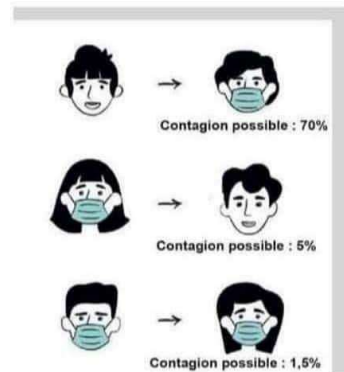
Mettre votre masque sous votre menton pour vous reposer



A FAIRE :

- Votre masque doit :
- monter sur votre nez
 - couvrir votre menton
 - être serré sur votre visage

Si vous enlevez votre masque de votre visage, vous devez le jeter.





1- PRESERVER LA SANTE DE VOS EQUIPES

- ✓ Réévaluer la fréquence du nettoyage des locaux ;
- ✓ Ne pas oublier plus particulièrement les poignées, rampes, sanitaires, boutons d'ascenseur et les machines à café ;
- ✓ Annuler les déplacements non-obligatoires ;
- ✓ Laisser les portes entre-ouvertes si possible (sauf porte coupe-feu) ;
- ✓ Prévoir des mesures de protection identiques pour vos visiteurs ;
- ✓ Envisager le covoiturage (2 collaborateurs) ;



1- PRESERVER LA SANTE DE VOS EQUIPES

- ✓ Augmenter la plage d'ouverture des locaux ;
- ✓ Augmenter l'amplitude de la pause déjeuner ;
- ✓ Fractionner les temps de pauses (dans le respect de la législation : 20mn au bout de 6h de travail pour un salarié majeur) ;
- ✓ Négocier un accord sur le temps de travail pour anticiper de fortes variations d'activité ;
- ✓ Utiliser les vestiaires pour le stockage des vestes et manteaux ;
- ✓ Revoir l'aménagement des postes de travail (face à face, postes trop proches) ;

1- PRESERVER LA SANTE DE VOS EQUIPES





1- PRESERVER LA SANTE DE VOS EQUIPES

- ✓ Aménager l'accueil du public :
 - hygiaphone,
 - prise de rdv,
 - recevoir les visiteurs dans une salle de réunion et non dans les bureaux ;

- ✓ Organiser le stockage des livraisons et du courrier ;

- ✓ Limiter le nombre de personnes par ascenseur (+ affichage) ;

- ✓ Limiter le nombre de personnes présentes simultanément dans les salles communes ;

- ✓ Aérer les bureaux 15mn 3x/jour si possible ; pas de recommandation de l'INRS concernant la ventilation des locaux ;



1- PRESERVER LA SANTE DE VOS EQUIPES

✓ La prise de température avant l'entrée des collaborateurs dans l'entreprise

L'employeur n'a pas le droit de prendre la température de ses salariés.

Pour ce faire, il devrait adjoindre une note de service à son règlement intérieur en se basant sur le motif de l'urgence sanitaire (communication au secrétaire du CSE + Inspection du travail).

Néanmoins, je déconseille ce mode de contrôle car, il conviendrait de gérer le côté sanitaire de la question, ce contrôle n'est pas probant (salariés asymptomatiques) et il pourrait causer de nouvelles difficultés à gérer avec votre personnel.

Solution alternative : inciter le personnel à prendre sa température **AVANT** de quitter son domicile le matin.



1- PRESERVER LA SANTE DE VOS EQUIPES

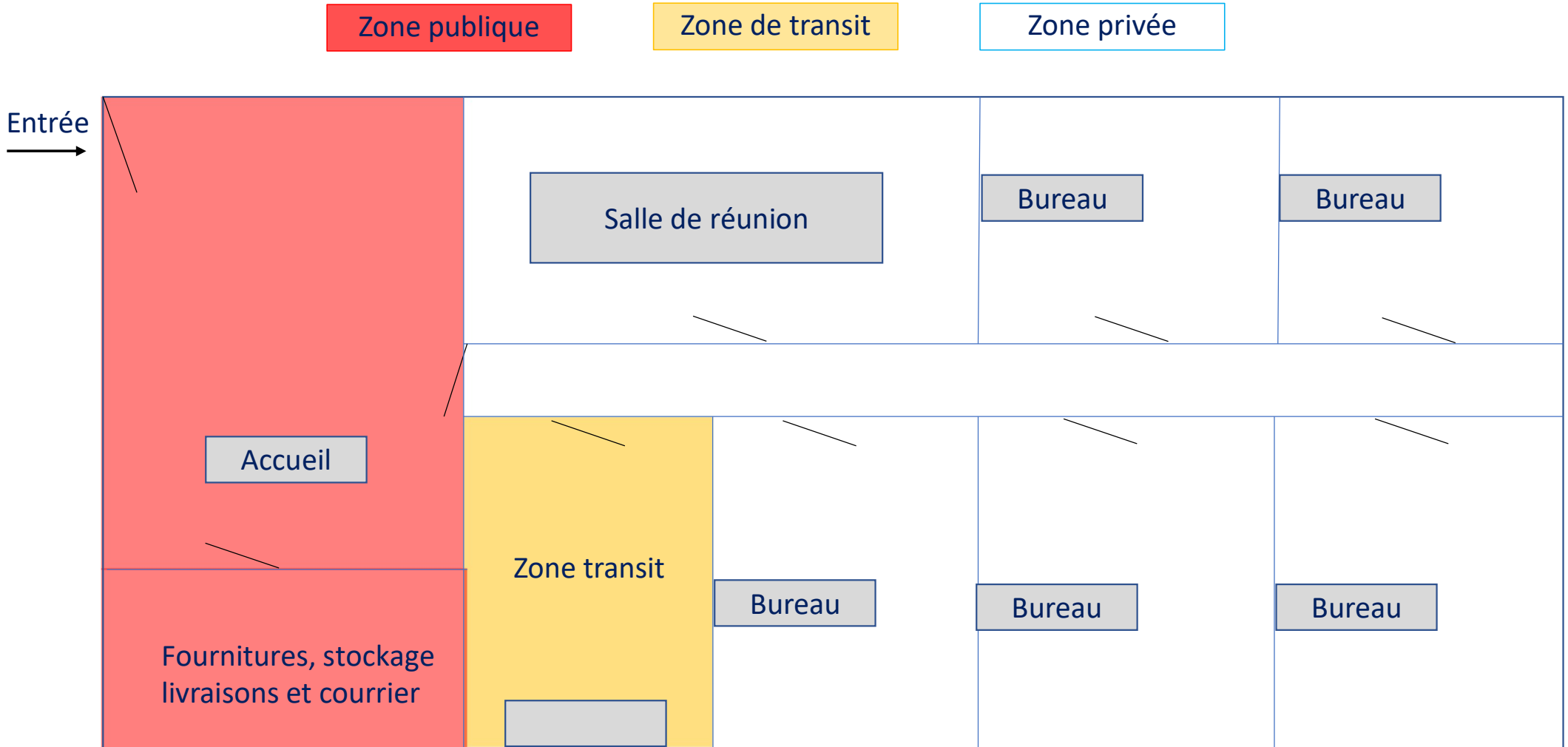
✓ Organiser le zonage de vos locaux

- Zone publique : accessible aux salariés et aux visiteurs
- Zone de transit : accessible aux salariés et aux visiteurs pour se désinfecter
Prévoir une poubelle fermée avec ouverture au pied pour jeter les masques usagés.
- Zone privée : accessible aux salariés **après désinfection.**

Délimiter les zones et sensibiliser les visiteurs à leur arrivée



1- PRESERVER LA SANTE DE VOS EQUIPES





1- PRESERVER LA SANTE DE VOS EQUIPES

✓ Définir une procédure précise en cas de suspicion de COVID-19 sur un salarié

Si le salarié est dans l'entreprise, l'employeur doit l'orienter immédiatement vers un médecin afin de consulter. Au besoin, il restera 14 jours à son domicile. Privilégier un retour sans l'utilisation des transports en commun.

En cas d'urgence (détresse respiratoire), isoler la personne, la garder sous observation (exemple : votre référent sécurité) et appeler le 15.

L'employeur devra ensuite prévenir les personnes en contact avec lui, informer le CSE et organiser la désinfection de son poste de travail.

Le service de santé au travail sera un appui pour la gestion de ce potentiel cas COVID-19.

Conseil : gardez le contact avec le collaborateur et prenez de ses nouvelles pendant son isolement.



2- PRESERVER L'ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS

✓ L'état d'esprit des travailleurs français

24% des salariés déclarent que leur motivation professionnelle se dégrade au fil des semaines pendant le confinement

63% des salariés disent s'ennuyer au travail.

62% d'entre eux se disent éprouvés par le confinement et la perspective d'un déconfinement lent.

21% accusent une détresse psychologique aiguë.

(Sondage Opinon Way pour Empreinte Humaine - Avril 2020)



2- PRESERVER L'ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS

✓ Réaliser un questionnaire anonyme

Comment ?

=> Via un formulaire Internet (ex : Survey Monkey, Google Forms, etc.),

Pourquoi ?

=> Mesurer le stress, la fatigue mentale ou la perte des repères,

Quels avantages ?

=> adapter vos actions à l'état des collaborateurs,

=> démontrer votre considération aux équipes afin de recréer du lien.



2- PRESERVER L'ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS

✓ Préparer le retour des salariés en entreprise

=> Les contacter avant leur retour pour les rassurer (téléphone ou visioconférence) ;

=> Les accueillir physiquement à leur retour (manager ou direction) ;

=> Leur remettre un livret d'accueil avec les nouvelles règles sanitaires et de sécurité ;

=> Prévoir l'affichage de ces nouvelles règles internes.



2- PRESERVER L'ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS

✓ Donner du sens au travail

=> Rappelez les objectifs de l'entreprise et les rôles de chacun ; chaque salarié participe à l'atteinte d'un objectif commun pour l'entreprise ;

=> Prévenez les risques psychosociaux (stress, anxiété, dépression, etc.) ; (*)

Echangez avec votre personnel sur leurs contraintes actuelles.

=> Développer l'autonomie de vos collaborateurs en les responsabilisant autour de vos objectifs.

() rappel : Les RPS doivent être pris en compte dans votre Document Unique d'Evaluation des Risques.*



2- PRESERVER L'ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS

✓ Informer vos collaborateurs

Quoi ?

- => Présentation des impacts économiques de la crise sur l'entreprise, de vos mesures de redressement et des objectifs à venir ;
- => Présentation des mesures sanitaires .

A qui ?

- => Salariés et partenaires sociaux (CSE, syndicats).

Comment ?

- => Communication simple, directe, facilement compréhensible (image > texte)

Pourquoi ?

- => Eviter l'absentéisme, motiver/rassurer vos salariés, renforcer leur confiance dans la direction,
- => Protéger votre entreprise en démontrant vos actions.



3- ADAPTER DURABLEMENT VOTRE ORGANISATION

Nous ne pouvons que limiter les risques de contagion, pas les supprimer.

Nous devons nous préparer à vivre avec ce virus.

Adoptons dès à présent un nouveau mode de vie au travail... et en dehors.

**Plus vite vous et vos salariés modifierez vos habitudes,
plus vite vous serez efficaces face au virus... et la concurrence !**



3- ADAPTER DURABLEMENT VOTRE ORGANISATION

✓ Repenser votre organisation et vos achats

=> Si je change un PC, dois-je prendre un PC de bureau ou un portable pour faciliter le télétravail futur ?

=> Ai-je réellement besoin de me déplacer sur ce site ou puis-je traiter cette question en visioconférence ?

=> Quelle est la fréquence de nettoyage de mes locaux ?

=> Dois-je investir dans une solution de visioconférence ?

=> Si je change mon mobilier, dois-je opter pour du mobilier antibactérien ?

=> Etc.



3- ADAPTER DURABLEMENT VOTRE ORGANISATION

- ✓ Structurer le télétravail afin de répondre à vos obligations légales en la matière ;

 - ✓ Surveiller les évolution de l'activité partielle afin de s'adapter aux futures évolutions légales du régime ;

 - ✓ Prendre soin de ses salariés, ses clients mais aussi de ses prestataires ;
- Protéger les intervenants externes, c'est protéger vos salariés et vos relations professionnelles.



CONCLUSION

En faisons-nous trop pour une « *grosse grippe* » ?

Non, nous devons nous préparer pour protéger nos entreprises et nos collaborateurs.

- ✓ Prévenir la santé de vos salariés pour répondre à votre obligation légale.
- ✓ Préserver l'engagement de vos salariés pour relancer votre activité.
- ✓ Adapter votre organisation pour une crise sanitaire durable.

**!! Toutes ces mesures ne doivent jamais faire oublier
les autres risques et vos mesures de protection habituelles !!**



Fabien MILLION-BRODAZ, votre DRH à temps partagé

☎ : 06.38.17.15.71

💻 : fmb@rh-progress.fr / <https://rh-progress.fr/>

www.linkedin.com/in/fabien-million-brodaz-rh-progress